



Info-négo n° 8 • 14 mai 2015

Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS–CSN)

AVEC nous

AUX TABLES DE NÉGOCIATION, DEUX POINTS DE VUE S’AFFRONTENT!

Notre comité de négociation FSSS–CSN et les représentantes et les représentants des employeurs se sont rencontrés pratiquement chaque semaine depuis la mi-janvier 2015. Côté syndical, nous avons présenté l’ensemble de nos revendications sectorielles et avons répondu aux questions de la partie patronale en lien avec notre dépôt. De son côté, le comité patronal tarde à nous dévoiler tout son jeu. Toutefois, il est clair que plusieurs propositions des employeurs entraîneraient une dégradation des condi-

tions de travail et qu’elles visent principalement à récupérer des sommes. Quant à la question des salaires et des autres matières de table centrale, où nous négocions en Front commun, un fossé nous sépare présentement.

Après un premier tour de discussion qui avait pour objectif de bien comprendre nos positions réciproques, nous ne connaissons toujours pas la finalité des demandes patronales. (suite, pages 2, 3 et 4)

MOBILISATION

La participation de tous les membres aux prochaines assemblées générales sera fort importante. En plus d’un rapport complet des négociations, ce sera l’occasion de lancer un message très fort au gouvernement devant la lenteur des négociations. En effet, tous les syndicats composant le Front commun recherchent actuellement un mandat auprès de leurs membres à l’effet de planifier dès maintenant une stratégie de grève, à mettre en œuvre cet automne. Cette résolution s’accompagne d’un engagement à tenir une nouvelle assemblée générale dès la rentrée, afin de débattre et de voter à scrutin secret, un mandat de grève harmonisé en Front commun si cela s’avérait nécessaire.

PROJET DE LOI 10

Des assemblées générales se tiendront prochainement dans tous les syndicats de la FSSS–CSN afin de convenir des revendications que nous porterons, rendues nécessaires par l’adoption du projet de loi 10. Parmi ces enjeux, notons la question de la mobilité, lors de mises à pied ou de déplacements de services dans les nouvelles mégas-structures. Les règles actuelles doivent être revues, car elles ont été conçues pour bien défendre les droits des salarié-es dans des établissements beaucoup moins étendus que ceux imposés par le projet de loi 10. Aussi, certaines tâches qui incombaient autrefois aux agences sont maintenant partagées entre le nouvel établissement d’une part, et le ministère d’autre part.

CONTRE LA PRIVATISATION

QUELQUES-UNES DE NOS REVENDICATIONS

Assurer l'étude systématique de tout projet impliquant une forme de privatisation ainsi que des solutions de rechange publiques.

Encadrer nationalement tout projet de réorganisation ou d'organisation du travail (incluant les projets de régionalisation de services) et des modes de gestion.

POSITIONS PATRONALES

Pour diminuer les recours au privé :

- augmenter le nombre d'heures de travail par semaine;
- modifier les règles du temps supplémentaire pour ne plus être obligé de payer du temps supplémentaire après la journée de travail;
- modifier les horaires de travail pour augmenter les présences sur les quarts de soir et de fin de semaine.

Remise en question du bien-fondé des primes majorées introduites à la dernière négociation pour répondre à des problèmes de main-d'œuvre dans le réseau public.

Le gouvernement veut donner la responsabilité de l'organisation du travail aux établissements locaux, mais les employeurs n'ont pas encore précisé de quelle façon ils voudraient que cela se fasse ni avec quels moyens.

DROITS SYNDICAUX

QUELQUES-UNES DE NOS REVENDICATIONS

Que le syndicat ait accès à l'information dont il a besoin afin de pouvoir joindre ses membres et assumer ses responsabilités.

Aux fins de l'arbitrage médical, assurer le droit pour une ou un salarié d'être accompagné par un représentant syndical lorsqu'elle ou il rencontre le médecin désigné par l'employeur.

POSITIONS PATRONALES

Le syndicat devrait assumer tous les frais s'il perd un grief de congédiement ou d'invalidité.

Retirer aux salarié-es absents pour cause d'accident ou de maladie dont le diagnostic est contesté par l'employeur le droit de recevoir leurs prestations d'assurance salaire jusqu'au règlement de leur dossier.

Nouveaux motifs permettant de refuser des libérations syndicales ou de les annuler.

NOMENCLATURE DES EMPLOIS

QUELQUES-UNES DE NOS REVENDICATIONS

S'assurer que les seules exigences pour accéder aux postes dans les établissements soient celles prévues à la nomenclature et favoriser un meilleur accès aux postes.

POSITION PATRONALE

Aucune réponse patronale sur cet enjeu.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

QUELQUES-UNES DE NOS REVENDICATIONS

Favoriser la conversion des heures en postes, afin de favoriser la création de postes à temps complet et de combattre la précarité d'emploi. Un excellent moyen d'intéresser davantage la relève pour faire carrière dans le réseau!

Période de 8 heures de repos avant la reprise de l'horaire normal pour la ou le salarié qui travaille durant la période où elle ou il est de garde.

Créer des comités paritaires locaux de conciliation travail-famille-études.

Que la prime versée aux psychologues depuis 2012 soit incluse dans la convention collective.

Améliorer l'accès à l'ensemble des congés et des mesures visant des aménagements du temps de travail et des horaires.

Améliorer le régime d'assurance salaire notamment :

- encadrer le remboursement des demandes de plus en plus nombreuses de renseignements médicaux exigés par les employeurs;
- mieux encadrer l'utilisation de l'assignation temporaire.

POSITIONS PATRONALES

Maximiser la flexibilité, la disponibilité et la mobilité du personnel.

Par exemple, ils veulent assouplir les règles sur la sécurité d'emploi afin de pouvoir replacer les travailleurs sans tenir compte de leur lieu de résidence ou de travail. Avec les nouveaux CISSS, ça pourrait aller jusqu'à plus de 200 kilomètres !

Aucun soutien supplémentaire pour les salarié-es trop souvent obligé-es de travailler 16 heures de suite.

Aucune proposition en matière de conciliation travail-famille-études mais plusieurs demandes de reculs qui auraient des effets négatifs à cet égard.

Le gouvernement a déjà mis fin à la prime des psychologues le 31 mars 2015 même s'il reconnaît qu'il persiste une problématique de pénurie de main-d'œuvre.

Selon la partie patronale, les congés de maladie coûtent trop cher et les aménagements du temps de travail et des horaires devraient être réservés aux parties locales.

Revoir le régime d'assurance salaire, car les coûts du régime ont augmenté de façon préoccupante.

La prévention à la source des dangers pour la santé des salarié-es et l'amélioration des conditions de travail ne font pas partie des préoccupations patronales.

« La disponibilité de la main-d'œuvre sera le nerf de la guerre dans cette négociation. »

« On se doit d'accepter de remettre en question tout ce qui est acquis de longue date. »

– porte-parole patronal

Du côté de la table centrale, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les représentantes et représentants du Conseil du trésor et ceux du Front commun.

NOUS DEMANDONS

LE CONSEIL DU TRÉSOR OFFRE

SALAIRES

4,5 % en 2015

4,5 % en 2016

4,5 % en 2017

Notre retard de rémunération par rapport aux autres salarié-es québécois se chiffre à 7,6 % (incluant les avantages sociaux et le régime de retraite) selon l'Institut de la statistique du Québec.

0 % (gel) en 2015 en 2016

1 % en 2017

1 % en 2018

1 % en 2019

Avec cette offre, le retard salarial du secteur public doublerait d'ici la fin de la convention.

RÉGIME DE RETRAITE

Aucune demande. Notre régime de retraite, le RREGOP est en excellente santé financière (capitalisé à plus de 98 %).

- Repousser l'âge de la retraite sans pénalité de 60 à 62 ans;
- Calcul du salaire moyen sur la base des 8 meilleures années (au lieu de 5);
- Augmenter de 4 à 7,2 % par année la pénalité actuarielle applicable pour une retraite anticipée.

AUTRES SUJETS

Intégrer les primes de rémunération aux conventions collectives.

Corriger les problèmes de rémunération chez les ouvriers spécialisés du secteur public.

Compléter l'exercice de relativité salariale.

Le gouvernement veut mettre fin à la prime de 8 % versée au personnel de la région de Sept-Îles et de Port-Cartier.

Le Conseil du trésor et le MSSS n'ont pas renouvelé plusieurs primes (par exemple TGC, CHSLD, Grand-Nord) et ils ont mis fin à des mesures administratives comme la prime versée aux psychologues.

Reprise des discussions dans le dossier des ouvriers spécialisés sans savoir si le Conseil du trésor est prêt à apporter les correctifs salariaux qui s'imposent.

Le Conseil du trésor veut que les syndicats se désistent d'un nombre important de plaintes déposées en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*.